

Pour diffusion immédiate  
Le 12 octobre 2017

## **Adoption du projet de loi modifiant la Loi sur la profession dentaire**

Le projet de loi n<sup>o</sup> 7 qui vise à modifier la *Loi sur la profession dentaire* a été adopté en troisième lecture et a reçu aujourd'hui la sanction du commissaire du Yukon, M. Doug Phillips.

Une fois ces modifications mises en œuvre, les hygiénistes dentaires pourront mieux mettre à profit leur formation et leurs qualifications dans la pratique privée ainsi que dans le cadre du Programme yukonnais de soins dentaires pour enfants. Les hygiénistes pourront accomplir des actes de base avant l'examen effectué par le dentiste et fournir d'autres soins, sur les directives du dentiste.

La *Loi* entrera en vigueur une fois que les modifications apportées au Règlement auront été approuvées.

### **Citation**

« Les familles yukonnaises qui ne sont pas régulièrement suivies par un dentiste sont tributaires du Programme yukonnais de soins dentaires pour enfants pour assurer la santé buccale de leur progéniture. Les hygiénistes dentaires ont désormais le droit de mettre en œuvre toutes leurs compétences et de fournir les services indispensables sur lesquels comptent de nombreuses familles depuis plus de quarante ans. »

– *M. John Streicker, ministre des Services aux collectivités*

### **Renseignements :**

Sunny Patch  
Communications  
Conseil des ministres  
867-393-7478  
sunny.patch@gov.yk.ca

Bonnie Venton Ross  
Communications  
Services aux collectivités  
867-332-5513  
bonnie.ventonross@gov.yk.ca

*Communiqué numéro 17-217*

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:  
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.